

[Rencontres et colloques](#)

Cycle de 5 conférences autour de la fin de vie

5 conférences autour de la loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Par: Espace éthique/IDF /

Publié le : 20 Avril 2016

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Fichiers

- [Programme cycle fin de vie 2016 \(3.98 Mo\)](#)

Poursuivre la réflexion

Inscriptions

Journée thématique: prise en charge médicale en fin de vie : encadrement juridique

Lundi 9 mai 2016, de 9h à 18h

Lieu : Espace éthique Ile-de-France : Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux (Quadrilatère historique, porte 9), 75010 Paris

A travers quatre approches législatives depuis 1999, la médicalisation de la fin de vie fait l'objet d'un encadrement qui a évolué tout en s'efforçant de préserver un équilibre « à la française » dont il convient de saisir les principes. Que comprendre de ces approches dans un contexte marqué par l'expression de positions parfois antagonistes qu'il convenait de

concilier ? Qu'en est-il de la prise en compte des droits de la personne en fin de vie, des modalités de son accompagnement y compris dans le respect de ses choix ?

Cette journée thématique introduira les conférences/débats, précisant les notions médicales et juridiques utilisées, les éléments de droit comparé et les généralités sur la loi du 2 février 2016. Dans un second temps seront abordés : l'évolution du régime juridique des directives anticipées, l'information transmise aux personnes malades en fin de vie, le refus de l'obstination déraisonnable, les soins palliatifs, les protocoles sur le « laisser partir » et, enfin, la sédation.

Conférence/débat public : souffrances et douleurs : ce que l'on ne supporte plus

Mardi 10 mai, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de Paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

Dans une société sécularisée, souffrances et douleurs relèvent du registre profondément différent des interprétations spirituelles qui s'efforçaient, dans le catholicisme tout particulièrement, de leur conférer une valeur morale. Lutter contre la douleur s'impose désormais dans les bonnes pratiques professionnelles comme un droit de la personne malade. Dans les années 1970, la médicalisation progressive de la fin de vie au sein des institutions s'est accompagnée d'une réflexion relative à la prise en charge globale de la souffrance. Le refus de souffrir justifie des approches, comme par exemple la sédation, ainsi que des choix qui peuvent avoir pour conséquence d'abrégé la vie.

Conférence/débat public : obstination déraisonnable, refus du soin : poser des limites

Mercredi 18 mai, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de Paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

Les visions de l'acharnement thérapeutique ont porté l'émergence du concept d'obstination déraisonnable : selon quels critères la poursuite d'un traitement devient-elle incompatible avec les valeurs du soin ? Le juste soin impose une capacité de discernement et tout autant le respect du choix de la personne malade qui peut considérer le maintien d'un traitement opposé à ce qu'elle décide. La personne est reconnue dans le droit de refuser ou d'interrompre un traitement. Comment affronter le moment qui conditionne le devenir d'une relation de soin ? Selon quels critères l'anticiper ? Comment l'accompagner ?

Conférence/débat public : philosophie de la décision en fin de vie : les termes du processus décisionnel

Mardi 24 mai, de 18h à 20h

Lieu : Salle du Conseil de l'Université Paris Descartes, 12 rue de l'École de médecine, 75006 Paris

La loi non seulement reconnaît à la personne malade la faculté de contribuer à la décision qui la concerne, notamment au terme de son existence s'agissant des conditions d'assistance médicalisée. Mais, de surcroît, elle propose une anticipation sous formes de directives, voire la désignation d'une personne de confiance afin de permettre à l'équipe médicale de respecter au mieux la volonté d'une personne qui ne pourrait plus l'exprimer explicitement.

Mais au-delà des strictes procédures, qu'en est-il en pratique d'un processus décisionnel qui peut s'envisager bien en amont de la phase terminale. Qu'en est-il du respect de l'autonomie décisionnelle de la personne vulnérable en fin de vie ?

En partenariat avec le Laboratoire d'éthique et de médecine légale, Université Paris Descartes.

Conférence/débat public : Sédation profonde et continue : distinguer le « laisser mourir » du « faire mourir »

Mercredi 1er juin, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

La sédation profonde et continue, jusqu'alors pratiquée dans des conditions prescrites à titre exceptionnels, relève aujourd'hui des « nouveaux droits » reconnus aux malades ainsi qu'aux personnes en fin de vie. Il s'agit d'une des évolutions les plus discutées dans l'approche de la loi du 2 février 2016, tant elle peut faire apparaître à certains le risque d'une dérive vers la pratique de l'euthanasie. Entre la sédation pratiquée en unité de soins palliatifs, de manière proportionnée et réversible afin d'atténuer une douleur et d'apaiser une souffrance, et la sédation profonde et continue, à la demande de la personne, que marque cette évolution et quelles en seront les conséquences du point de vue des valeurs du soin ?

Récapitulatif des lieux :

Lundi 9 mai 2016, de 9h à 18h

Lieu : Espace éthique Ile-de-France : Hôpital Saint-Louis, 1 avenue Claude Vellefaux (Quadrilatère historique, porte 9), 75010 Paris

Mardi 10 mai, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

Mercredi 18 mai, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

Mardi 24 mai, de 18h à 20h

Lieu : Salle du Conseil de l'Université Paris Descartes, 12 rue de l'Ecole de médecine, 75006 Paris

Mercredi 1er juin, de 18h30 à 20h30

Lieu : Mairie du 4e arrondissement de paris, 2 place Baudoyer, 75004 Paris

Partager sur :

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)
- [Imprimer cet article](#)
- [Enregistrer en PDF](#)

Sommaire